

Sauvegarde du patrimoine numérique

Une information numérique ne se conserve jamais de façon fortuite (UNESCO)

Nous parlons ici des documents numériques que vous voulez conserver et léguer à la postérité.

Ce qu'il faut faire :

1. Organisez, rangez, trie, renseignez ;
2. Sauvegardez avec des formats pérennes sur des supports pérennes ;
3. Vérifier, après 3 ans, refaire une copie.

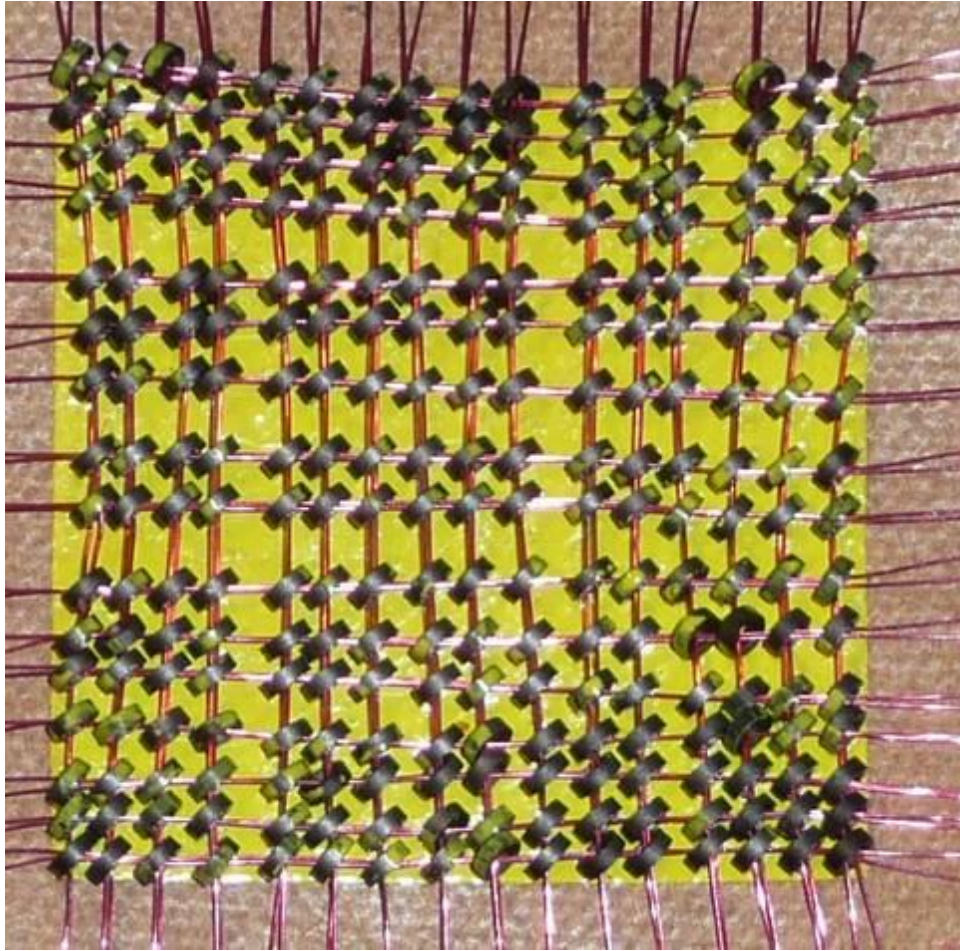
Comment le faire

Organisez, rangez, trie, renseignez

Sauvegardez

Vérifier

Conseils



Pour régénérer le signal, il faut lire le support et le réécrire.